



CASQUE ANTI BRUIT REF. 10414



Manuel d'instructions – Notice originale – Instructions d'origine

Veuillez lire ce manuel d'instructions attentivement et entièrement avant toute utilisation

1. Avertissements de sécurité

- ❖ Les oreillettes, conformément à la norme EN352-1 : 2020 sont de « taille moyenne ». Les « tailles moyennes » conviennent à la majorité des utilisateurs.
- ❖ Le casque antibruit doit être régulièrement entretenu.
- ❖ Mettre le casque avant de s'exposer au bruit, et le porter pendant toute la durée d'exposition. A savoir que le non-respect de ces recommandations va gravement compromettre la protection offerte par le casque.
- ❖ Ce produit peut être affecté par certaines substances chimiques. N'utiliser le casque anti bruit que dans des environnements exempts de produits chimiques.
- ❖ Les casques, en particulier les coussins, peuvent se détériorer à l'usage ; il convient donc de les examiner à intervalles réguliers afin de déceler toute fissure ou fuite, par exemple. Remplacer le casque anti bruit au minima tous les 2 à 3 ans d'utilisation normale ou plus tôt s'il montre des signes de détérioration.
- ❖ L'adaptation de protections hygiéniques sur les oreillettes peut affecter les performances acoustiques du casque.
- ❖ L'utilisateur doit porter en permanence le casque anti bruit dans un environnement bruyant.
- ❖ Le port d'un protecteur mal adapté ou l'absence de protection dans un endroit bruyant peut nuire à votre capacité auditive. Il est important de vérifier l'état de sa protection régulièrement.
- ❖ Il est impératif de respecter les recommandations de cette notice.
- ❖ Lorsqu'il est porté correctement et entretenu de manière adéquate, le casque peut offrir une protection qui réduit les bruits émis par des machines dynamiques (équipement d'atelier, outillage thermique, etc...)
- ❖ Cette protection auditive est conforme aux exigences 2016/425 de la Directive Européenne relative à la norme européenne EN352-1 : 2020 « Protecteurs auditifs contre le bruit – Exigences générales – Partie 1 : Cache-oreilles ».

AVERTISSEMENT :

S / M / L	Ce casque anti-bruit est de tailles différentes (S = petite ; M = Moyenne ; L = Grande)	REF. 10414
------------------	---	------------

2. Symboles

EN 352	Norme harmonisée UE
CE	Référence conforme aux exigences de l'UE
2797	Numéro de l'organisme notifié
	Date de production

3. Utilisation

- ❖ Séparez les oreillettes et placez le casque sur la tête.
- ❖ Placez les oreillettes sur les oreilles, ajustez la taille pour un confort optimal en faisant glisser les oreillettes vers le haut ou vers le bas alors que vous maintenez le serre-tête. Assurez-vous que le serre-tête soit bien positionné au sommet de la tête.
- ❖ Vérifiez que les coussins du casque soient bien ajustés autour des oreilles pour une réduction du bruit efficace.

4. Entretien

4.1. Maintenance

Afin d'assurer une meilleure conservation du produit et d'éviter sa détérioration, il est conseillé de le remplacer au moins tous les 2 à 3 ans. Il n'y a aucune pièce détachée. Ne pas modifier le produit, au risque de réduire sa fonction protectrice, ou détruire sa structure globale. Pour toute intervention, veuillez contacter le fabricant.

4.2. Nettoyage

Nettoyer à l'eau tiède et savonneuse, ne pas utiliser de solvant organique ou d'alcool pour le nettoyage.

4.3. Désinfection

- ❖ Il est nécessaire de désinfecter le casque à minima tous les 3 mois, en fonction de l'utilisation.
- ❖ Toutes les pièces du casque en contact avec l'utilisateur doivent être désinfectées avec un produit adapté, non nocif pour l'utilisateur, et non agressif pour le produit.

5. Désignation

Serre tête en PC/POM, oreillettes en HIPS/ABS et cuir souple en PVC.

6. Stockage

- ❖ Lorsqu'il n'est pas utilisé, il est recommandé de stocker le casque antibruit dans un poly-sac propre et sec.
- ❖ Il est déconseillé de stocker les matériaux contenant du cuir PVC à une température supérieure à 45°C. Les matériaux contenant du cuir PVC soumis à haute température, peuvent se détériorer au fil du temps.
- ❖ Le casque anti bruit doit être stocké dans un environnement tempéré et sec.

7. Tableau de valeurs de l'affaiblissement acoustique

	Fréquence FREQUENCIES (Hz)							
	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moyenne Average (dB)	17,2	18	17,1	25,6	35,8	38,1	39,9	40,5
Ecart-type Standard deviation (dB)	5,9	3,3	4,1	5,3	5,9	4,6	3,6	5,4
APV (dB)	11,3	14,7	13,1	20,3	29,9	33,5	36,3	35,1

SNR : 26,9 dB

H : 33,5 dB

M : 23,9 dB

L : 17,2 dB

Poids du casque anti bruit = 168 g

8. Garantie et conformité du produit

La garantie ne peut être accordée à la suite de :

Une utilisation anormale, une manœuvre erronée, une modification non autorisée, un défaut de transport, de manutention ou d'entretien, l'utilisation de pièces ou d'accessoires non d'origine, des interventions effectuées par du personnel non agréé, l'absence de protection ou dispositif sécurisant l'opérateur, le non-respect des consignes précitées exclut votre machine de notre garantie, les marchandises voyagent sous la responsabilité de l'acheteur à qui il appartient d'exercer tout recours à l'encontre du transporteur dans les formes et délais légaux. Se reporter à nos Conditions Générales de Ventes pour toute demande de garantie.

Protection de l'environnement :

Votre appareil contient de nombreux matériaux recyclables.

Nous vous rappelons que les appareils usagés ne doivent pas être mélangés avec d'autres déchets. Les produits électriques ne doivent pas être mis au rebut avec les déchets ménagers. Merci de les recycler dans les points de collecte prévus à cet effet. Adressez-vous auprès des autorités locales ou de votre revendeur pour obtenir des conseils sur le recyclage.